

## S'INSTALLER A BRUXELLES\*

### SPF SANTE PUBLIQUE - COMMENT ETRE AGREE ?

- ✓ Remplir un formulaire de demande d'agrément.
- ✓ Se munir du dernier carnet de stage, du rapport personnel et celui du maître de stage, de l'attestation d'inscription à l'Ordre des médecins (*datant de moins de 3 mois*) et l'attestation de votre formation universitaire.
- ✓ A envoyer soit par recommandé, soit par internet.
- ✓ Pour les assistants plus pressés, les documents (demande d'agrément et dernier carnet de stage) peuvent être envoyés au maximum un mois avant la fin du stage.

« Un voyage de mille lieues commence toujours par un premier pas »

### L'ORDRE DES MEDECINS

- ✓ Déjà inscrit lors de l'assistantat.
- ✓ Doit être en ordre de cotisations, pour demander une preuve d'inscription.

### L'INAMI

- ✓ La commission d'agrément rendra un avis motivé au ministre dans les 30 jours.
- ✓ L'agrément réglé, l'INAMI attribue son numéro définitif.
- ✓ La liste officielle des codes compétences publiée sur le site de l'Inami.

### APRES LA RECEPTION DE VOTRE N°INAMI DEFINITIF

- ✓ Médecin indépendant = inscription comme personne morale ou physique à un guichet d'entreprise (Securex, Partena, UCM,...) → Banque carrefours d'entreprise.
- ✓ Médecin en société = inscription de sa société au greffe du tribunal de commerce idoine.
- ✓ Création d'un compte bancaire professionnel → Pour en savoir plus cliquez ici.
- ✓ Contracter une assurance - Responsabilité Civile Professionnelle : primordiale en cas de faute, imprudence ou négligence auprès du patient.
- ✓ Carnets Attestation de Soins à commander via www.medattest.be.
- ✓ Formulaire de prescription de médicaments via courriel à ekono@inami.fgov.be.
- ✓ Mise à jour de « MyInami » : mentionnant votre adresse de contact et vos données financières.

### ÊTRE CONVENTIONNE (E)... OU NON ?

- ✓ Choix pour le MG d'adhérer totalement, partiellement (12h/semaine) ou pas du tout.
- ✓ Le refus d'adhésion ou l'adhésion partielle doivent être notifiés dans les 30 jours qui suivent la publication de l'accord au Moniteur belge, par lettre recommandée à l'adresse de l'INAMI.

### DEMANDER UN STATUT SOCIAL

- ✓ Le statut social est attribué par l'INAMI aux prestataires conventionnés.  
L'Accord national médico-mutualiste offre des avantages sociaux pour le MG en cas d'invalidité/ retraite/ décès.
- ✓ Adhérer à l'accord national médico-mutualiste.
- ✓ Versement de l'INAMI à l'assurance du MG.
- ✓ Formulaire envoyé par l'INAMI tous les ans.
- ✓ Montant 2017 :  
4 790,23€ pour les MG conventionnés.  
2 259,67€ pour les MG conventionnés partiels.
- ✓ Pour plus de détails, cliquez ici.

### ACCREDITATION

- ✓ Facultatif.
- ✓ Engagement à suivre une formation continue.
- ✓ Conditions : exercer la médecine, participer à 2 glems/an, acquérir 20 crédits point/an - dont min 3 en éthique et économie.
- ✓ Forfait annuel d'accréditation.
- ✓ Petit bonus de paiement à l'acte sans conséquence pour le patient.
- ✓ MG débutant : accréditation provisoire pour un an s'il s'inscrit obligatoirement auprès d'un Glem dans les 3 mois de l'obtention de l'agrément.
- ✓ Faire une demande 2 mois avant la fin de l'accréditation pour une prolongation de 3 ans.

### GLEM

- ✓ Inscription obligatoire à un Groupe Local d'Evaluation Médicale en vue de l'obtention de l'accréditation.
- ✓ Liste des Glems : cliquez ici (actualisé le 05/17).

## S'INSTALLER A BRUXELLES\*

### Prime de Pratique Intégrée

- ✓ Montant forfaitaire visant à soutenir le fonctionnement de votre pratique et l'utilisation de e-Services.
- ✓ Montant entre 1.500€ et 5.050€ croissant avec le nombre de e-Services utilisés :
  - Min 25% des prescriptions via Recip-E.
  - Min 50% de remboursement Chapitre IV via MyCarenet.
  - 20% de facturation électronique via MyCarenet pour les BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée).
  - Min 25% de consentements éclairés via eHealth.
  - 20% de Sumerhs.
  - Utilisation de MyCarenet pour gérer électroniquement le dossier médical informatisé.
- ✓ Demander votre prime de pratique intégrée à partir du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017.

Type MG	Non informatisé	Informatisé Light (<3 seuils)	Informatisé Medium (3 ou 4 seuils)	Informatisé Full (>5 seuils)	Assistant
Agréé en 2016	€1.500	€1.500	€3.400 (+ €500 si 200 SUMEHRS)	Pas d'application	Pas d'application

### IMPULSEO I

Combien	25.000€ de subside à l'installation.
Statut du médecin	Salarié ou indépendant.
Conditions d'octroi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etre MG agréé.</li> <li>• Installation dans une des 19 communes de Bruxelles.</li> <li>• Etre connecté au Réseau Santé Bruxellois.</li> <li>• Avoir publié au moins 1 Sumehr.</li> </ul>
Ancienneté du MG	Installation dans les 5 ans après l'obtention de l'agrément ou après un retour d'un pays en voie de développement.
Remboursement	Aucun <b>sauf si</b> , au cours des 5 années qui suivent votre installation, vous cessez votre activité ou que vous la poursuiviez en dehors d'une zone prioritaire.
Fiscalité	Imposable comme revenus professionnels au taux forfaitaire de 16.5 %.
Accompagnement gratuit	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien pendant 18 mois.</li> <li>• <u>GBO</u> ou <u>SSMG</u>.</li> </ul>

### SECRETARIAT SOCIAL POUR LES INDEPENDANTS

- ✓ S'affilier à une caisse d'assurance sociale avant d'exercer son activité (→ *attention amende entre 500€ et 2.000€ dans le cas contraire*).
- ✓ Paiement trimestriel basé sur le revenu annuel.
- ✓ Pour les débutants = cotisation calculée sur base d'un min légal. En 2016 cotisation entre 666,80€ et 3.961,90€.
- ✓ Cotisations sociales = droit à des prestations sociales (prime de naissance, allocation familiale, pension, ...).
- ✓ Voir la liste des caisses d'assurances sociales.

*Pour les salariés ou les médecins dans le secteur public, ce sont les employeurs qui versent les cotisations.*

### REPERES

- ✓ GBO – Jeunes médecins
- ✓ GBO – IMPULSEO I
- ✓ INAMI - Infobox
- ✓ INAMI - Informations sur l'accréditation
- ✓ ABSYM – Guide du médecin diplômé